

# Examens Master – Session Été 2021

## Retrait aux examens

Veillez lire attentivement les informations ci-dessous qui apportent d'importantes précisions à la suite de la décision de la Direction de l'UNIL communiquée en date du 26 mai 2021 concernant la possibilité de retrait des examens de la session d'été 2021.

- Pour la Faculté des HEC, il est possible de retirer son inscription à un ou plusieurs examens à la session d'examens d'été 2021 uniquement. Pour ce faire, écrivez un mail à [hecmasterexamen@unil.ch](mailto:hecmasterexamen@unil.ch) **avant le 1er juin 2021** minuit au plus tard.
- Il n'est pas possible de se retirer des examens après le 1er juin 2021. Par conséquent, le règlement habituel s'applique pour la session d'examens d'automne (rattrapage) 2021. À savoir, les étudiants tenus de s'inscrire aux examens de la session d'examens d'automne (rattrapage) doivent le faire et se présenter aux examens, sauf présentation d'un certificat médical.
- Un retrait n'entraînera pas de perte d'une tentative.
- Les examens retirés de la session d'examens de l'été 2021 devront être rattrapés soit à la session d'examens de rattrapage (automne) 2021, soit à la session d'examens de l'été 2022. Toutefois, prenez bien en compte lors de votre décision le fait qu'un retrait total ou partiel de la session d'examens d'été 2021 n'entraîne pas de prolongation de la durée des études et ne constituera pas un juste motif à la fin des études pour prolonger la durée des études.
- Les notes obtenues à la session d'examens de la session d'hiver 2021 sont acquises.
- La situation des étudiants qui ne se sont pas inscrits à l'été 2021 alors qu'ils en avaient l'obligation n'est pas impactée par la présente décision.